

VII. Lien social et intégration

Émile DURKHEIM (1858-1917)

| | CONCEPTS QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAÎTRE ET SAVOIR UTILISER | ACTUALITÉ DE LA PENSÉE DE L'AUTEUR ET PROLONGEMENT |
|---|--|---|
| “Intégration et solidarité” Émile Durkheim | Fait social, division du travail social, solidarité mécanique, solidarité organique, anomie, conscience collective | Cohésion sociale, exclusion sociale, intégration par le travail |

Indications complémentaires

On retiendra de Durkheim l'idée d'une division sociale du travail qui unit les individus dans des domaines aussi divers que l'économie, la famille, la politique. On présentera pour cela les deux grandes formes de solidarité, “mécanique” et “organique”, les mécanismes qui expliquent le passage de l'une à l'autre et les moyens de les repérer. On insistera, à ce propos, sur l'importance du droit. On précisera les différentes situations dans lesquelles la division du travail selon Durkheim cesse d'engendrer de la solidarité. On soulignera l'importance des groupes intermédiaires qui permettent de limiter la division du travail anémique en définissant des règles et en contenant ainsi les égoïsmes individuels.

L'actualité des analyses de Durkheim et ses prolongements contemporains seront étudiés en s'interrogeant sur la relation entre l'intégration et le travail comme dimension majeure du lien social. On remarquera l'importance d'un contexte caractérisé par un chômage durable et une mise en question du salariat. On pourra également s'interroger sur le maintien, voire le renforcement des formes de solidarité mécaniques dans les sociétés contemporaines.

Émile Durkheim est considéré comme le père de la sociologie française. Pourtant, Durkheim s'est largement inspiré de la pensée d'Auguste Comte que la sociologie moderne tend trop souvent à oublier, ou à ringardiser, alors que c'est à lui que l'on doit d'avoir véritablement inventé la « science nouvelle » (la « science positive » a qui il donnera le nom de « sociologie »), l'étude de la statique et de la dynamique sociale du corps social.

Enfin, quoiqu'il en soit, c'est à Durkheim que l'on doit la création de l'école française de sociologie avec des auteurs comme Marcel Mauss (son neveu) ou Maurice Halbwachs qui ont à leur tour marqué la tradition française qui s'oppose méthodologiquement à l'école allemande en ce qu'elle pose comme principe de base de n'étudier les faits sociaux qu'à travers l'étude d'autres faits sociaux. Il n'est donc pas fait de place à la parole et aux sentiments des acteurs.

Pour Durkheim est l'école française de sociologie, il faut « objectiver » les comportements, notamment à travers l'analyse des régularités statistiques.

Il s'agit clairement d'une posture holiste considérant que « le tout est supérieur à la somme des parties », et que pour bien comprendre un phénomène, il importe de l'étudier à distance de manière à le positionner dans un tout social.

Durkheim est assurément le principal représentant de ce que l'on appelle le « holisme méthodologique » (considérant que les faits sociaux sont extérieurs aux individus et s'imposent à eux ; l'analyse ne peut être fondée sur les motivations individuelles).

Les individus procèdent de la société et non l'inverse. C'est donc la totalité, la société globale qu'il importe d'étudier pour comprendre les comportements individuels (et non l'inverse / individualisme méthodologique).

A. L'analyse d'Émile Durkheim.

1. L'analyse du lien social : la méthode durkheimienne.

- Qu'est-ce qu'un fait social ?

Dans le premier chapitre de son ouvrage *Les règles de la méthode sociologique* (1895) Émile Durkheim définit les faits sociaux, objets d'étude spécifiques du sociologue, comme « les manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ».

Dans le vocabulaire sociologique moderne, les « manières d'agir » sont les pratiques et les « manières de penser et de sentir » sont les représentations (et les sentiments).

Les manières de faire, susceptibles d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure dont parle Durkheim viennent de l'éducation, et plus généralement de la socialisation, qui a pour fonction d'adapter la personnalité de l'individu à la société dans laquelle il vit.

La socialisation se définit comme le processus par lequel un individu intériorise les différents éléments de la culture de son groupe (valeurs, normes et pratiques), qui lui permettent de s'adapter à son environnement social.

Pour Durkheim, il ne fait aucun doute que « ce n'est pas en vue de notre intérêt personnel que nous agissons (contrairement au modèle utilitariste des économistes), mais nous poursuivons des fins collectives ».

Pour Durkheim, les individus procèdent de la société et non l'inverse. C'est donc la totalité, la société globale qu'il importe d'étudier pour comprendre les comportements individuels (et non l'inverse / individualisme méthodologique).

- La morale, un fait social source de lien et de solidarité.

Durkheim appelle « solidarité » le phénomène qui lie l'individu à la société. Le lien social n'est ni de nature politique, ni de nature économique. Le lien social est avant tout un lien moral car il est composé notamment des valeurs et des normes. Les valeurs sont les principes et idéaux partagés par les membres d'un groupe, qui guident les pratiques en définissant ce qui est bien et mal.

Les normes sont des règles de conduite définissant ce qui est prescrit et proscrit dans un groupe ou une société. Les valeurs et les normes définissent ainsi une morale collective qui s'applique à tous les membres du groupe pour leur permettre de vivre ensemble, unis et solidaires.

- Le droit, symbole visible de la solidarité sociale.

Pour Durkheim, la solidarité est un fait social que l'on ne peut connaître que par l'intermédiaire de ses effets sociaux. Puisque le droit reproduit les formes principales de la solidarité sociale, il n'y a qu'à classer les différents types de droit pour chercher ensuite quels sont les différents types de solidarité qui y correspondent.

La solidarité sociale est le lien moral (constitué de normes et de valeurs dans la conscience des individus) qui lie les individus entre eux.

- Du droit répressif au droit restitutif.

Durkheim montre qu'à chaque type de droit correspond une forme de solidarité. La similitude des consciences donne naissance à des règles juridiques, qui sous la menace de mesures répressives, imposent à tout le monde des croyances et des pratiques uniformes. C'est en particulier le cas des sociétés traditionnelles qui sont caractérisées par la prédominance du droit répressif ou pénal.

La division du travail donne naissance à des règles juridiques dont la violation entraîne le plus souvent des sanctions restitutives. C'est en particulier le cas des sociétés modernes qui sont caractérisées par la prédominance du droit restitutif ou réparateur, ce qui correspond à notre droit civil, commercial ou administratif.

- **Types de droit et formes de solidarité sociale.**

| Types de sociétés | Types de droit | Exemples de droit | Formes de solidarité |
|--|--------------------------------|--|----------------------|
| Sociétés traditionnelles ou primitives | Droit répressif | Droit pénal | Solidarité mécanique |
| Sociétés modernes ou développées | Droit restitutif ou coopératif | Droit civil, commercial ou administratif | Solidarité organique |

2. Le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique.

- **La solidarité mécanique due à la similitude des consciences.**

Pour Durkheim, la **conscience collective** correspond à « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyennes des membres d'une même société ».

La conscience collective forme un système qui a sa vie propre, indépendamment (indépendante) des consciences individuelles.

La « solidarité mécanique » qui caractérise les sociétés traditionnelles, est créée mécaniquement par la similitude des consciences, la ressemblance des membres du groupe ou de la société.

Les individus sont semblables et partagent les mêmes croyances, les mêmes sentiments et obéissent aux mêmes valeurs.

Dans les sociétés primitives ou traditionnelles, les individus sont interchangeable et unis par une conscience collective forte qui s'impose à eux. Les pratiques sont uniformes et ceux qui s'en écartent sont sévèrement sanctionnés. Le droit répressif est dominant.

- **La solidarité organique due à la division du travail.**

La « solidarité organique » qui caractérise les sociétés modernes est créée par la complémentarité d'individus qui ont des fonctions et des rôles différents et qui ont besoin les uns des autres comme les organes d'un même corps (ici d'un corps social).

Cette solidarité est appelée organique par analogie avec les organes d'un être vivant qui, tout en remplissant chacun une fonction propre, participent au bon fonctionnement de l'ensemble (système social).

Dans les sociétés modernes, à solidarité organique, chacun est libre de penser et d'agir indépendamment des autres, la conscience collective y est plus faible. Les pratiques étant plus diverses, le droit restitutif y est dominant et a pour but de mieux organiser la coopération entre les individus.

Loin de considérer que les sociétés modernes mettent à mal la solidarité, Durkheim explique que c'est désormais la division du travail qui fonde le lien social.

C'est bien la division du travail qui augmente la solidarité et l'interdépendance entre les membres de la société.

La division du travail est un phénomène social qui ne peut se réduire à sa dimension économique (cf. Adam Smith). Ses causes sont essentiellement sociales (« il faut expliquer un fait social par un autre fait social »).

La véritable fonction de la division du travail est de créer du lien social, de la solidarité (organique), de contribuer à l'intégration et d'être un facteur de cohésion sociale. Pour Durkheim, la division du travail unit les individus dans des domaines aussi divers que l'économie, la famille, la politique.

- **Le passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique.**

La cause de la division du travail social est à trouver dans la morphologie sociale. En l'occurrence, la division du travail progresse d'autant plus qu'il y a plus d'individus dans la société. L'accroissement de la « **densité matérielle** » qui résulte de l'accroissement démographique, s'accompagne de l'accroissement de la « **densité morale** » qui résulte de l'intensité des échanges entre les individus.

C'est l'accroissement de la population et donc de la densité matérielle et morale, qui induit une division du travail et par conséquent, le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique.

L'évolution des sociétés vers la modernité, due à l'approfondissement de la division du travail, s'accompagne d'une prépondérance progressive de la solidarité organique sur la solidarité mécanique.

3. Les formes anormales ou anoniques de la division du travail.

- **Les formes pathologiques de la division du travail.**

La fonction de la division du travail dans sa forme normale est de créer du lien social. L'intensification de la division du travail doit donc normalement augmenter la solidarité et l'interdépendance entre les individus qui compose la société.

Mais la division du travail peut avoir des effets pervers et détruire le lien social. Durkheim parle alors de forme « anormale » ou « pathologique » de la division du travail.

- **La division du travail anonique.**

L'anomie est l'absence ou l'insuffisance de normes sociales portant atteinte à la cohésion sociale ou comme la définit Durkheim dans son livre *Le suicide* (1895), c'est « une régulation insuffisante des désirs et comportements individuels par la société ».

La division du travail anonique est un état anormal de la division du travail, qui se traduit par la destruction du lien social.

Pour Durkheim, il y a trois situations dans lesquelles la division du travail cesse d'engendrer de la solidarité :

- les crises économiques (industrielles ou commerciales), plus fréquentes à mesure que le travail se divise davantage, qui provoquent les faillites d'entreprises et sont autant de ruptures de la solidarité organique ;
- les conflits du travail dus à l'antagonisme du travail et du capital, surtout dans les secteurs où la division du travail est forte comme la grande industrie ;
- la spécialisation trop poussée, en particulier dans le domaine scientifique, qui conduit à l'isolement des savants plutôt qu'à leur coopération.

Alors que pour Karl Marx, l'antagonisme entre les ouvriers et les patrons est l'aboutissement logique du développement du capitalisme, pour Émile Durkheim, ce n'est qu'une forme pathologique (donc anormale) de division du travail.

Selon le mot de Durkheim, « la sociologie ne vaudrait pas deux heures de peine si elle ne permettait au sociologue d'être le médecin du social » : après avoir dressé un diagnostic, le sociologue doit proposer un remède.

- **La solution durkheimienne à l'anomie : les groupes intermédiaires.**

La division du travail anémique est due à l'absence ou la carence de règles. Pour Durkheim, cela s'explique par la rapidité des transformations sociales (changement social) qui n'a pas permis de remplacer les anciennes règles (valeurs et normes), par de nouvelles assurant un nouvel équilibre social (régulation sociale).

Émile Durkheim pense qu'on peut limiter la division du travail anémique en définissant des règles plus précises permettant d'encadrer les relations sociales et en contenant les égoïsmes individuels.

Mais ce rôle ne peut être endossé par l'État (ou la société politique), qui est trop éloigné de la vie économique et des citoyens qui échappent à ses compétences et son action.

Il souligne alors l'importance des groupes professionnels ou corporations qui sont des groupes d'appartenance intermédiaires (entre l'individu et l'État), idéal pour constituer un « milieu moral ».

À la différence du syndicat qui regroupe les individus sur le critère de leur position hiérarchique quel que soit le secteur d'activité, une corporation regroupe les individus sur la base du secteur, quelle que soit leur position hiérarchique.

Alors que les syndicats sont porteurs des conflits du travail (qui sont un symptôme de la division anémique du travail), les corporations sont conçues par Durkheim non comme un retour à l'Ancien Régime, mais comme le lieu de la négociation de normes nécessaires au bon fonctionnement de la division du travail au sein d'un secteur. Elles sont donc à rapprocher de l'institutionnalisation des relations professionnelles depuis 1945.

B. Les prolongements contemporains

1. Intégration et travail.

- **Le travail facteur d'intégration ; l'absence de travail, source d'exclusion.**

L'absence d'emploi se traduit par une absence de repères sociaux. On pourra mettre cette idée en relation avec le concept durkheimien d'anomie (insuffisante régulation par les normes).

Avec le chômage, les hommes ont perdu ce qui organisait principalement leur vie. Le travail des femmes comporte beaucoup plus fortement que celui des hommes une dimension domestique à côté de la dimension professionnelle. Les femmes n'ont perdu qu'une partie de leur travail, puisqu'elles doivent aussi assumer le travail domestique.

Avec le développement du salariat (statut de salarié), le travail est devenu un facteur important d'intégration sociale. Le travail, en plus d'être source de revenu et de lien social (contact avec les collègues, les clients...), confère un statut, une couverture sociale (protection sociale) et des avantages sociaux.

- **Le lien entre travail et intégration n'est-il pas surestimé ?**

Dans son œuvre Le travail, une valeur en voie de disparition (1995) ou Qu'est-ce que la richesse ? (1999), la philosophe Dominique Méda annonce la fin du travail comme valeur intégratrice.

Pour la philosophe, le travail est un concept qui a été mis au centre de la régulation sociale alors qu'il n'est que l'un des éléments intégrateurs. Bien d'autres relations sociales créent du lien et doivent être replacé au centre la vie sociale, comme les liens politiques, familiaux ou encore culturels.

Cette analyse comme celle de Dominique Schnapper (Contre la fin du travail, 1997), ne remet pas fondamentalement en cause l'analyse de Durkheim, car Durkheim considérait que la division du travail, source de solidarité organique, ne devait pas se limiter à la sphère économique, mais pouvait concerner également la sphère politique, ou familiale...

2. Chômage et exclusion sociale.

- **La montée de la précarité et des emplois atypiques.**

Depuis la crise économique (milieu des années 1970), dans un contexte caractérisé par un chômage de masse, les formes traditionnelles du salariat (contrat stable à durée indéterminée, à temps complet) semblent remises en question.

La multiplication des emplois atypiques (formes particulières d'emplois) et la précarisation des emplois (CDD et temps partiels subis), contribuent à l'effritement de la société salariale.

L'intégration par le travail semble remise en cause, d'autant que désormais l'emploi ne protège plus de la pauvreté (Cf. travailleurs pauvres ou « working poors »).

Cette analyse ne remet pas fondamentalement en cause l'analyse de Durkheim, car Durkheim considérait que des formes anormales de division du travail pouvaient ne pas produire de solidarité (division « anormale » du travail).

- **Le retour de la question sociale.**

Robert Castel, sociologue français, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, reprend la notion de « question sociale » forgée au XIXe siècle pour qualifier les problèmes engendrés par la fragilisation des salariés et la pauvreté.

Pour R. Castel, l'effritement de la société salariale « déstabilise les stables ». Des groupes sociaux qui étaient auparavant intégrés, comme les ouvriers et les salariés (classes moyennes), ne sont désormais plus épargnés par la précarité, la relégation sociale et le risque de pauvreté.

Le chômage récurrent favorise « l'installation dans la précarité ». Ceci s'explique par un déficit de places occupables, c'est-à-dire utiles socialement, dans la structure sociale (**économique**).

Le statut social étant lié notamment à l'intégration sur le marché du travail, le chômage et la flexibilité engendrent une précarisation de l'emploi dans le sens où de nombreux salariés ont l'impression que leur avenir devient de plus en plus incertain.

Le chômage est devenu le facteur déterminant de l'exclusion sociale comprise comme une rupture du lien social. Pour Robert Castel, le travail n'est plus le « grand intégrateur » durkheimien.

3. Le maintien de la solidarité mécanique dans les sociétés contemporaines.

Le développement de l'individualisme, l'affaiblissement de la conscience collective au profit d'une conscience individuelle, sont une réalité dans les sociétés modernes.

Mais on peut remarquer que cette tendance qui fragilise le lien social est contrebalancée par une nouvelle recherche d'identité, qui se traduit par un recherche de nouvelles solidarités, auprès des groupes d'appartenance, notamment la famille, les communautés ou les groupes de pairs.

Parmi les institutions traditionnelles qui assurent la cohésion et le lien social, **la famille** en première place. Elle demeure l'instance de socialisation par excellence. L'individu y forme son identité.

Pour Durkheim, la famille permet une forte intégration, l'établissement et la consolidation des liens sociaux. La famille doit réduire l'anomie et le suicide.

Jusqu'aux années 1970, elle remplit pleinement son rôle, elle est le lieu, avec le travail, où se nouent l'essentiel des relations sociales.

Les modèles familiaux vont par la suite être bouleversés, avec une fragilisation des couples, le développement de la monoparentalité, des familles recomposées ou des personnes seules... Mais malgré ce que certains ont appelé la crise de la famille qui n'est en fait qu'une remise en cause du modèle de la famille traditionnelle ou nucléaire, l'institution familiale n'en reste pas moins la principale instance où s'exerce la solidarité (intergénérationnelle ou intragénérationnelle). Les jeunes quittent de plus en plus tard le domicile parental, les grands-parents aident de plus en plus leurs petits-enfants, etc.

De nouvelles solidarités se créent au sein de mouvements ou associations regroupant des individus ayant une communauté d'intérêt. Il peut notamment s'agir d'activité bénévole, ce qui plaide pour le maintien de l'altruisme et la solidarité désintéressée dans nos sociétés.

On pourrait notamment parler des nouveaux mouvements sociaux, comme les mouvements féministes, écologistes, homosexuels, ou activistes en tous genres (les sans papiers, anti-nucléaire, antipub, antimondialisation...) ou encore des groupements d'intérêt comme le ravers, les nudistes, les communautés sur Internet... etc.

Certains de ces mouvements, comme le mouvement des infirmières, des agriculteurs, des taxis voire même des étudiants ou des lycéens pourraient s'apparenter à du néo-corporatisme rappelant le remède proposé par Durkheim contre la division du travail anémique.

Enfin, on peut noter un retour du communautarisme (ethnique et surtout religieux) qui confirme que loin de disparaître, certaines solidarités mécaniques se renforcent, comme se renforcent certains liens sociaux (Cf. La thèse de Michel Maffesoli dans son ouvrage *Le temps des tribus* (1988)).